



Vous avez entre 16 et 25 ans, 30 ans pour les jeunes en situation de handicap, vous voulez vous engager dans une mission et acquérir une expérience valorisante sans condition de diplôme ?

la Mission Locale vous informe sur le Service Civique et les opportunités que représentent ce contrat.



NOUS VOUS PRÉSENTONS LES OFFRES EN COURS ET NOUS VOUS PRÉPARONS À INTÉGRER LA MISSION QUE VOUS AUREZ CHOISIE.

www.mde-lille.fr/-Mission-Locale-de-Lille
Rejoignez-nous sur facebook.

MISSION LOCALE DE LILLE

5 bd du Maréchal Vaillant
59 000 Lille
Métro Lille Grand Palais

Tél. 03 20 14 85 50
Fax. 03 20 14 85 51
ml.lille@reussir.asso.fr

Le siège est ouvert du lundi au jeudi de 8h30 à 18h00 et 17h00 le vendredi



La Mission Locale de Lille

CRÉATEURS D'AVENIRS

LE SERVICE CIVIQUE



LA PLATEFORME SERVICE CIVIQUE - MISSION LOCALE DE LILLE -

5 boulevard du Maréchal Vaillant
59000 Lille - 03 20 14 85 50
servicesciviqueslille@reussir.asso.fr

La liste des missions est sur :
www.service-civique.gouv.fr

CONTACTEZ-NOUS !



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du PON « Emploi et Inclusion » 2014-2020

Mission Locale Lille / Crédits photos : service-civique.gouv.fr - impression : rapid-flyer.com



Une mission pour chacun au service de tous



Ouvert aux 16-25 ans, élargi à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap, il est accessible sans condition de diplôme et indemnisé.

le Service Civique s'effectue en France ou à l'étranger et vous permet d'utiliser vos talents, votre énergie et votre esprit d'initiative au service d'un projet d'intérêt général.

UN SERVICE CIVIQUE C'EST...

UN ENGAGEMENT CITOYEN

> Un engagement volontaire

Je fais un service civique parce que je suis prêt(e) et que j'en ai envie. J'en ressens le besoin et j'en comprends l'utilité

> Servir l'intérêt général

Il s'agit de faire de son mieux en tant que citoyen pour mener des actions qui répondent à des besoins concrets.

> Représenter les valeurs républicaines

Liberté, égalité, fraternité.
Mettre en avant ces valeurs en les véhiculant à travers chacune des actions inhérentes à votre mission.

VOUS ÊTES INTÉRESSÉ(E) PAR CES THÉMATIQUES...

- > Culture et loisirs
- > Développement international et action humanitaire
- > Intervention d'urgence en cas de crise
- > Éducation pour tous
- > Environnement
- > Mémoire et citoyenneté
- > Santé
- > Solidarité
- > Sport

FAIRE SON SERVICE CIVIQUE POUR...

VOUS ÉPANOUIR SOCIALEMENT ET PERSONNELLEMENT

> Gagner confiance en soi

Utiliser vos ressources, votre énergie et votre esprit d'initiative. Vous avez un regard neuf et vos propositions sont donc les bienvenues et peuvent être menées à bien/concrétisées

> Vous créer une expérience sans conditions de diplômes

Pas facile de trouver une première expérience dans un domaine qui vous motive vraiment, même si vous ne demandez qu'à apprendre.
Le Service Civique va vous donner cette expérience pour vos recherches d'emploi.

> Acquérir de nouvelles compétences

Vous faire accompagner et vous former pour vous permettre d'acquérir une certaine autonomie sur vos missions : vous ferez des propositions à la structure et vous pourrez concrétiser vos projets.

> Préparer votre projet professionnel

Profitez de votre service civique et des relations que vous nouerez au sein de la structure et avec ses partenaires, pour mettre en place un projet professionnel, avec l'aide de votre tuteur (trouver une formation, passer des concours, il y a parfois un contrat à la clé !)

TROUVEZ UNE MISSION QUI VOUS CORRESPOND...

La Mission Locale vous informe et vous accompagne dans la définition et/ou la validation de votre projet de Service Civique.

Nous vous mettrons en relation sur les offres disponibles.

INFORMATIONS PRATIQUES

- > Missions de 6 à 12 mois (24 mois pour les personnes en situation de handicap)
- > 24h/semaine minimum
- > 9 domaines d'action d'intérêt général en France ou à l'étranger
- > Indemnité d'environ 580 euros /mois
- > Protection sociale prise en charge par l'état (maladie, maternité)
- > Une formation civique et citoyenne et une formation pratique aux premiers secours (PSC1)
- > Accompagnement par un tuteur
- > 2 jours de congé/ mois

